

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 24
Votants : 29

N° ordre : DE-25-17

N° ordre dans la séance :
DE-08042025-14

Date de la convocation :
26/03/2025

Date de la publication :

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

Un deux mille vingt-cinq et le huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoints, Danièle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylviane GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Katerina CHAPMAN, Thierry ARTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

absents excusés : Isabelle MORLOTTI (procuration à Jean-Marc DUPONT), Marc VILLARD, Marie-Françoise SONZOGNI (procuration à Danielle CALLET), Carlos OLIVEIRA, Mélisande MACONE, Éric BONNET, Frédéric DI PAOLO (procuration à Robert VILLARD), Dominique SCALMANA, Emilie VALTON (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Déborah GLEYZE (procuration à David TREBOZ)

Secrétaire de séance : Robert VILLARD

CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE L'AIN POUR LA MISE EN PLACE, LE SUIVI ET LA COLLECTE DES RÉSULTATS DES PIÈGES DESTINÉS À CAPTURER LES FONDATRICES FRELONS ASIATIQUES

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au Maire, demande au Conseil municipal de se prononcer sur les termes d'une convention, jointe en annexe, à signer avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01) pour la mise en place, le suivi et la collecte des résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques.

Le frelon asiatique est un danger tant pour la biodiversité (prédation forte d'insectes et en particulier des abeilles) que pour la sécurité publique. Chaque année, le nombre de nids augmente : 926 nids signalés en 2022, 1460 en 2023 et 1943 nids en 2024. En 2024, 1009 nids ont été détruits contre 457 en 2022.

Depuis 2017, le GDS01 coordonne et anime la lutte contre le frelon asiatique. Cette lutte est du ressort des organisations professionnelles et des collectivités. Le GDS01 veut promouvoir un piégeage massif des fondatrices au printemps afin d'en éliminer le maximum et ainsi limiter le nombre de nids.

Pour ce faire, le GDS01 a sélectionné le piège « Bee Vital » pour son efficacité et sa sélectivité qui viendra en complément des pièges « Re-trap ». La Commune de Culoz-Béon dispose d'une quinzaine d'exemplaires de ces derniers et les réutilisera cette année.

En 2025, le GDS01 se propose de fournir gratuitement des pièges dans le cadre d'une convention avec les collectivités grâce à une aide du Département de l'Ain et des intercommunalités.

Le référent frelon asiatique de la Commune de Culoz-Béon est le responsable du service espaces verts / voirie / environnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la convention avec le Groupement de défense sanitaire de l'Ain (GDS01) pour la mise en place, le suivi et la collecte des résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques.**
- **Autorise Monsieur le Maire à la signer.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
Robert VILLARD

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20250408-DE-08042025-14-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2025

